

Feuille de route : Partenariat TDAQ-RIEA-APEQ

Objectifs

1. Transfert de l'effectif du RIEA à TDAQ au plus tard le 31 mars 2022
2. Concerner les efforts sur le plan des relations gouvernementales, notamment pour l'obtention de soutien financier pour les entreprises du secteur et afin de récupérer le statut d'ATS de TDAQ.

Actions à entreprendre

Actions	Échéance	Remarques
Mesures sanitaires		
A. Sortie publique pour dénoncer le fait que le secteur du tourisme d'affaires est une fois de plus oublié dans les mesures de déconfinement.	26 janvier 2022	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lettre ouverte rédigée par G. Paquette et bonifiée par les représentants du RIEA et de l'APEQ. 2. Lettre à envoyer à La Presse, le Soleil, Le Devoir et Journal de Montréal et Québec.
B. Maintien de la pression pour accélérer le déconfinement complet par l'intermédiaire du comité sanitaire du MTO.		<ol style="list-style-type: none"> 3. Le directeur général de TDAQ siège à ce comité restreint qui se rencontre toutes les semaines.
Représentation et relations institutionnelles		
C. Création d'un comité tripartite formé de deux représentants de TDAQ, RIEA et APEQ.	14 février 2022	<ol style="list-style-type: none"> 4. Comité relevant du conseil d'administration de TDAQ qui sera chargé des orientations du comité et d'ajuster au besoin la stratégie.
D. Mise en commun d'un fonds dédié à financer les actions en matière de relations gouvernementales, notamment pour l'embauche d'une firme de relations publiques. L'objectif est d'amasser en 2022 une somme de 52 000 \$: TDAQ : 20 000 \$ RIEA : 12 000 \$ (solde du compte bancaire) APEQ : 20 000 \$	30 septembre 2022	<ol style="list-style-type: none"> 5. TDAQ doublera immédiatement la somme consacrée aux relations gouvernementales, passant de 10 000 \$ à 20 000 \$ (3 % à 6 % des revenus autonomes). Cette somme sera augmentée en fonction des revenus autonomes de TDAQ avec l'optique d'atteindre 10 % des revenus pour l'exercice 2023-2024 (estimé de 70 000 \$). 6. Il est convenu de considérer une cotisation spéciale des membres pour financer certaines initiatives qui requièrent une injection de capitaux plus importante. 7. Le choix du lobbyiste sera conjoint.
E. Valeurs		<ol style="list-style-type: none"> 8. La stratégie de représentation et les actions en découlant se feront dans le respect des valeurs de TDAQ. Une approche constructive et non vindicative ou acrimonieuse guidera les actions et le ton du message.

40
ANS, déjà !

		9. Afin de simplifier le processus de rédaction des messages, les partenaires feront part à TDAQ d'enjeux spécifiques avant le premier projet de rédaction.
F. Autre considération		10. Il est convenu que TDAQ mènera seule certains projets en devenir impliquant des relations publiques qui portent exclusivement sur ses enjeux en tant qu'entreprise. Par ailleurs, les sommes pour financer de telles actions ne proviendront pas du fonds commun en relations gouvernementales.
Opérationnalisation de la collaboration		
G. Accompagnement de TDAQ par le RIEA dans la transition jusqu'à l'AGA 2022 de TDAQ. H. Le RIEA devra identifier les personnes qui agiront comme accompagnateurs. I. Il est convenu que le RIEA assistera TDAQ dans l'élaboration d'une offre de services dédiée aux membres <i>Fournisseurs</i> .	13 juin 2022 (Lévis)	11. Le RIEA fournira à TDAQ un fichier Excel comprenant les coordonnées complètes des membres actifs du RIEA. 12. Fourniture d'un second fichier Excel contenant les coordonnées complètes des membres n'ayant pas renouvelé leur adhésion, afin de pouvoir les solliciter ultérieurement. 13. Fourniture de la carte des tarifs d'adhésion du RIEA.
J. Liquidation du RIEA.	30 septembre 2022	14. Le RIEA devra partager ses intentions avec TDAQ à l'égard de la liquidation de l'association puisque des impacts financiers sont à prévoir : frais juridiques, frais comptable pour le bilan de fermeture. 15. Les frais de fermeture seront à la charge du RIEA.